

Nicole et Francis VARO ET L'AMAP en DRACENIE
Boulangerie artisanale « Au four à bois »
83111 AMPUS
04 94 70 97 44 06 61 12 36 87

RAPPEL IMPORTANT

*Chaque amapien doit tenir au moins 1 à 2 permanences dans la saison pour aider à la distribution des produits. Un membre du comité de pilotage est présent chaque semaine avec l'amapien .
Inscrivez-vous sur le tableau accroché près de la porte de La Redonne. En ce qui concerne « le pain » : à la fermeture du local il faut obligatoirement sortir les corbeilles avec les sacs, la feuille hebdomadaire, les mettre dehors sous l'abri à bois afin que Nicole puisse les récupérer le plus rapidement possible le lendemain matin avant les différentes livraisons.*

CONTRAT du 13 octobre 2011 au 3 avril 2012 soit 26 semaines de distribution
--

En accord avec l'AMAP en Dracénie Nicole et Francis VARO s'engagent à livrer le pain commandé par contrat chaque jeudi aux adhérents de l'AMAPD à jour de leur cotisation.

La distribution se fera de 17H30 à 19H pendant 26 semaines au Flayosquet à l'Usine de la Redonne.

CHOIX DES PAINS

PAIN BIO farine Lemaire	PRIX	PAIN NON BIO	PRIX
Seigle 400G	2,10€	Navette 330G	1,40€
Blanc T65 400G	2,10€	Pain aux olives 300G	2,10€
½ Complet T 80 400G	2,10€	Pain aux figues 320G	2,70€
Complet T 150 400G	2,10€	Pain aux noix 320G	2,70€
6 Céréales 400G	2,10€	Pain aux noix et raisins 320G	2,70€
Epeautre 400G	2,10€		
Graines de tournesol 300G	2,10€		
Graines de sésame 300G	2,10€		
Sarasin 400G	2,10€		
Son 400G	2,10€		
Bûcheron (seigle lin ½ compl) 400G	2,10€		

Une feuille hebdomadaire est à votre disposition pour vos commandes d'une semaine sur l'autre, n'oubliez pas de la remplir si votre livraison n'est pas identique chaque semaine.

1) CONTRAT CLASSIQUE livraison chaque semaine

Chaque semaine la même livraison (ou en fonction de la feuille hebdomadaire) :

.....pains par semaine

(entourer le ou les choix de pains)

Pour 26 semaines€x 26 =€

Règlement en 1 chèque en 2 chèques en 3 chèques

2) CONTRAT A LA CARTE livraison à la demande

L'amapien s'engage pour une somme versée le jour de la signature du contrat, et qui peut être complétée en cours de période ET réglée le plus rapidement possible.

Ceci permet au signataire de ce contrat de choisir le ou les pains ET les jours de livraison à la condition expresse que tout soit précisé sur la feuille hebdomadaire au minimum le jeudi précédent. A cette occasion l'amapien doit vérifier le solde et régler rapidement la somme due si nécessaire.

Ce contrat peut aussi se cumuler avec le contrat classique.

SOMME VERSEE€

Règlement en 1 chèque en 2 chèques en 3 chèques

Exemple : Somme versée à la signature du contrat : 50€

Jeudi 13 octobre 2011 je note ma commande sur la feuille hebdomadaire pour livraison le jeudi 20 octobre 2011 :

2 pains « graines de tournesol » soit 2,10€ X 2 = 4,20€ + 1 navette à 1,40€ + 1 pain aux olives à 2,10€ soit un total de 7,60€

à déduire des 50€ il reste 42,40€

3)CONTRAT CLASSIQUE€ + CONTRAT A LA CARTE€

TOTAL.....€

Règlement en 1 chèque en 2 chèques en 3 chèques

NOM PRENOM ADRESSE TELEPHONE de l'amapien

Nicole et Francis Varo vous remercient vivement de votre confiance.

SIGNATURE DU PRODUCTEUR

SIGNATURE DE L'AMAPIEN